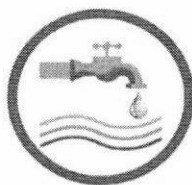


# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice



## MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT SOCIETE NATIONALE D'EAU



### AVIS DE DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET

AMI N°02/P/CME/SNDE/2024

Pour le recrutement d'un cabinet (firme) ou groupement de cabinets (firmes) pour l'assistance technique et la supervision des travaux de construction d'une usine de dessalement et de ses ouvrages annexes au port de Ndiago.

1. Référence du marché : N°02/P/CME/SNDE/2024
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent l'assistance technique et la supervision des travaux de construction d'une usine de dessalement et de ses ouvrages annexes au port de N'diago.
3. La SNDE invite les Ingénieur-Conseil à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions similaires, disponibilité de personnel qualifié, etc.).
4. Les tâches de l'ingénieur Conseil sont :
  - A. **Le contrôle et suivi technique des travaux :** L'Ingénieur-conseil veillera à assister le Maître d'ouvrage délégué afin de mettre au point l'offre de l'entreprise et d'assurer le bon déroulement de toutes les opérations et tâches à exécuter dans le cadre du projet. L'Ingénieur-conseil sera chargé du contrôle effectif sur site des travaux. A ce titre, ses prestations de service comprendront sans que cela ne soit limitatif :
    - a) L'examen et la mise au point de l'offre technique relative à la construction de l'usine de dessalement ;
    - b) La vérification des conditions d'exécution des travaux proposés par l'entreprise ;
    - c) La vérification et l'approbation dans les délais impartis des plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages établis et remis par l'entreprise des travaux dans les conditions prévues dans les documents contractuels ;

SMA

#

lll

De

- d) L'examen des programmes, études, projets et plannings d'exécution remis par l'entreprise et la préparation des décisions du Maître de l'Ouvrage délégué dans la perspective d'une exécution et d'un avancement conformes au cahier des charges ;
- e) L'analyse et l'adaptation du programme des travaux aux contraintes rencontrées sur le terrain ou lors du déroulement des opérations ;
- f) La tenue du Journal du chantier pour y consigner contradictoirement toutes notes, ordres de service, observations, incidents, événements, cas de force majeure, propositions, instructions, etc. en rapport direct ou indirect avec les prestations à fournir par l'entreprise ;
- g) La vérification et l'approbation des plans d'exécution de différents éléments des installations, ouvrages et équipements préparés par l'entreprise ;
- h) Le contrôle de la qualité et réceptions nécessaires des matériaux et matériels ;
- i) Le suivi et la réception des implantations des ouvrages ;
- j) L'organisation et la gestion des essais courants et périodiques (béton, pression...) ;
- k) Le contrôle de l'état et de la mise en place et mise en service des installations ;
- l) La vérification des décomptes et des attachements relatifs aux travaux ;
- m) Le contrôle de la remise en état des zones d'emprunts, des lieux d'installation, des campements, des routes d'accès, etc. ;
- n) Le contrôle et la vérification de l'exécution des essais de laboratoire conformément aux prescriptions du marché ;
- o) La réception en usines des équipements et fournitures destinés au projet ;
- p) La vérification de la conformité des ouvrages et équipements aux prescriptions techniques ;
- q) La vérification des métrés ;
- r) Les réceptions provisoire et définitive des ouvrages et des documents fournis par l'entreprise ;

**B. L'assistance administrative au maître d'ouvrage délégué :** L'Ingénieur- Conseil fournira au maître d'ouvrage délégué du MHA les conseils pertinents en vue d'assurer la bonne exécution des travaux projetés. Pour ce faire, il examinera soigneusement les goulots d'étranglement des activités y compris les procédures de traitement des dossiers du projet et proposera des mesures correctives qui préservent la bonne exécution du projet. L'ingénieur est chargé, sans être exhaustif, de :

- a) L'établissement des observations, propositions et préparation des décisions à prendre en fonction de la bonne marche des chantiers et des événements prévus ;
- b) L'organisation et la direction des réunions de chantier ;
- c) La tenue, la rédaction et la diffusion des comptes rendus des réunions ;
- d) La vérification des métrés mensuels des travaux ;
- e) La préparation d'avenants de travaux éventuels comprenant l'établissement des documents techniques, la définition des quantitatifs de travaux, l'établissement des prix unitaires proposés, la rédaction des pièces contractuelles et la participation aux négociations éventuelles avec l'entreprise des travaux ;
- f) L'examen des réclamations et des risques de réclamation de l'entreprise et la recommandation des mesures à prendre par l'Administration en cas de litige ;
- g) L'élaboration des rapports périodiques d'activités sur l'avancement des travaux ;
- h) L'élaboration d'un rapport final sur le déroulement du chantier.

5. Les consultants (firmes) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 8 à 17 heures les lundi, mardi, mercredi et jeudi et de 8 à 12 heures le vendredi.

SMM

#

lll

Ne 2

Société Nationale d'Eau  
Siège de la SNDE  
Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA  
Ksar BP 796 NOUAKCHOTT - MAURITANIE,  
Tél : + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 14 56, Fax : + (222) 45 25 23 31  
Salle des réunions, 3<sup>ème</sup> étage-Aile C

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **lundi 16/12/2024 à 12 H 00 heure locale** et porter expressément la mention :

**Monsieur le Président de la Commission des Marchés d'Exploitation de la Société Nationale D'Eau (SNDE)**

**« Offre relative au recrutement d'un cabinet ou groupement de cabinets pour l'assistance technique et la supervision des travaux de construction d'une usine de dessalement et de ses ouvrages annexes au port de Ndiago ».**

Société Nationale d'Eau  
Siège de la SNDE  
Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA  
Ksar BP 796 NOUAKCHOTT – MAURITANIE  
**Secrétariat du Conseiller Responsable de la Cellule des Marchés, 2<sup>ème</sup> étage-Aile C**  
E-mail : [cellulemarches.snde2020@gmail.com](mailto:cellulemarches.snde2020@gmail.com)

7. Les consultants (firmes de Génie-Conseil) peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les critères de qualification sont :

Critères	Notes
Expérience Générale : 5 points par expérience d'études ou de contrôle de projet hydraulique avec un maximum de 40 points	40 points
Expérience spécifique : 10 par par projet de contrôle de la réalisation d'une usine de dessalement d'au moins 1 500 m <sup>3</sup> /jour avec un maximum de 60 points	60 points

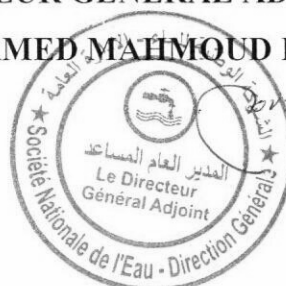
Les qualifications des experts qui seront engagés par le bureau (firme) pour la mission ne seront pas évaluées à ce stade.

Une liste restreinte de 5 à 8 consultants (firmes) sera retenue sur la base des critères de qualification ci-dessus. Une demande de proposition leur sera adressée et un candidat sera retenu par une sélection basée sur le Qualité et le coût (SBQC).

8. Le Présent avis sera publié dans le journal Horizon, sur les sites électroniques.  
Les TDRs sont accessibles à travers le lien suivant : <https://beta.mr/files/appls/7184.pdf>

**LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE LA SNDE**

**MOHAMED MAHMOUD EL MOUJTEBA**



SMA # 300